

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 009/2023**

	Séance du :	Lundi 06 mars 2023
	Date de convocation :	Mercredi 01 mars 2023
	Date d'affichage du tableau :	Lundi 13 mars 2023
Nombre de conseillers		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix-neuf heures
- présents	9	
- votants	10	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	0	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	
Étaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD (arrivée à 19h10), Grégoire JUBERT		
Absents :		
Pouvoirs : Anthony HAREL à Claude MERCIER		
Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND		
OBJET : <u>Projet de fusion des SIVOS</u> : Choix du scénario de regroupement des écoles		

Les conseillers municipaux des communes de Les Bouchoux, Les Moussières, Bellecombe et La Pesse se sont rencontrés le mardi 7 février pour avancer sur la convention de ruralité. Il a été convenu que chaque conseil municipal se positionne sur les trois mêmes questions décidées lors de la réunion.

Après une présentation de l'historique du dossier et des études, le Maire s'assure que tous les élus aient pris connaissance du courriel transmis par les délégués de parents d'élèves, et donne la parole aux parents venus assister au conseil, avant d'ouvrir le débat au sein du conseil.

Il ressort des débats :

- le risque encouru pour l'offre scolaire et pour les services d'accueil de petite enfance et extrascolaires si nos communes ne trouvent pas de solution pour conforter et développer ces services
- la difficulté de financer et réaliser la construction d'un pôle unique neuf, eu égard aux premières délibérations prises
- la crainte des temps de trajets trop longs pour une majorité d'enfants (Les Bouchoux et La Pesse constituant la majorité de l'effectif, le site des Moussières semble excentré)
- la difficulté à assurer dans le temps un accueil périscolaire de qualité sur les sites scolaires existants, au vu du nombre d'enfants concernés et des charges d'encadrement et de fonctionnement des bâtiments
- le risque encouru sur des effectifs déjà fragiles, si 25 % des parents de La Pesse et des Bouchoux choisissaient effectivement de privilégier l'inscription dans des écoles se situant sur leurs trajets professionnels
- le regret de ne pas avoir pu comparer, comme demandé dans la délibération de 2022, les deux scénarios retenus avec celui de l'extension ou de la construction d'un bâtiment périscolaire/salle d'activités sur le site de La Pesse, ce site existant pouvant accueillir 3 classes dans le bâtiment actuel.

Le Maire soumet ensuite les questions au vote :

1/ Êtes-vous favorables à un regroupement des écoles des Bouchoux, La Pesse, Les Moussières sur un pôle unique avec péri-scolaires excentrés ?

Le résultat du vote du Conseil Municipal est de 10 voix Pour

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 20 MARS 2023

ID : 039-213904139-20230306-009_2023-DE



2/ Si oui, êtes-vous favorables à intégrer le projet crèche aux compétences du SIVOS ?

Le résultat du vote du Conseil Municipal est de 10 voix Pour

3/ Quel scénario choisissez-vous ?

- Pôle unique neuf à Chaudézembre ?
- Pôle scolaire unique avec extension de l'école des Sorbiers aux Moussières ?

Considérant le choix du scénario, le résultat du vote du Conseil Municipal est de 1 voix Pour le site unique à Chaudézembre et 9 voix Pour surseoir à statuer dans l'attente du chiffrage de la solution pôle unique par une extension péri/extrascolaire de l'école existante de La Pesse.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



**Le Maire,
Claude MERCIER**



Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le **20 MARS 2023**

Recevoir
Certifié

ID : 039-213904139-20230306-009_2023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de LA PESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 010/2023

	Séance du :	Lundi 06 mars 2023
	Date de convocation :	Mercredi 01 mars 2023
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Lundi 13 mars 2023
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix-neuf heures
- présents	9	
- votants	10	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	0	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

Étaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD (arrivée à 19h10), Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs : Anthony HAREL à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND

OBJET : BUDGET ANNEXE 966 – ASSAINISSEMENT
Approbation du compte de gestion du trésorier 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

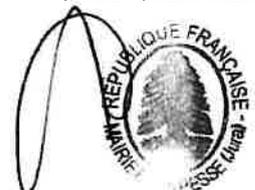
DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le **13 MARS 2023**
ID : 039-213904139-20230306-010_2023-DE

**Le Maire,
Claude MERCIER**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		N° 011/2023
Nombre de conseillers	Séance du :	Lundi 06 mars 2023
	Date de convocation :	Mercredi 01 mars 2023
	Date d'affichage du tableau :	Lundi 13 mars 2023
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-trois. le six mars à dix-neuf heures Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- présents	8	
- votants	8	
- absents	0	
- exclus	0	
Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD (arrivée à 19h10), Grégoire JUBERT		
Absents :		
Pouvoirs : Anthony HAREL à Claude MERCIER		
Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND		
OBJET : BUDGET ANNEXE 966 – ASSAINISSEMENT Approbation du compte administratif 2022		

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, dressé par Claude MERCIER, Maire de La Pesse ne prenant pas part au vote ;
Julien CARNOT, Premier Adjoint, demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2022.

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE - BUDGET 966 - Assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2021		21 686.82 €		17 275.06 €		38 961.88 €
Opérations de l'exercice 2022	44 024.14 €	58 892.67 €	54 436.43 €	30 171.39 €	98 460.57 €	89 064.06 €
TOTAUX	44 024.14 €	80 579.49 €	54 436.43 €	47 446.45 €	98 460.57 €	128 025.94 €
Résultats de clôture		36 555.35 €	6 989.98 €			29 565.37 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		36 555.35 €	6 989.98 €			29 565.37 €
RESULTATS DEFINITIFS		36 555.35 €	6 989.98 €			29 565.37 €

2/ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4/ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le 13 MARS 2023
ID : 039-213904139-20230306-011_2023-BF

**Le Premier Adjoint,
Julien CARNOT**




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 012/2023

	Séance du :	Lundi 06 mars 2023
	Date de convocation :	Mercredi 01 mars 2023
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Lundi 13 mars 2023
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix-neuf heures
- présents	9	
- votants	10	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	0	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

Étaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD (arrivée à 19h10), Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs : Anthony HAREL à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND

OBJET : BUDGET ANNEXE 966 – ASSAINISSEMENT
Affectation du résultat 2022

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que l'exercice 2022

a généré un excédent ou un déficit de fonctionnement de

14 868.53 €

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de

21 686.82 €

les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à

36 555.35 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement (à ne remplir qu'en cas d'excédent).

Compte-tenu des corrections à apporter le cas échéant, et à annexer au Budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

- S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter **obligatoirement** au compte 1068
Solde disponible 6 989.98 €
29 565.37 €
- A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :
 - affectation complémentaire en réserve (compte 1068) ----- €
 - et/ou
 - affectation à l'excédent reporté (compte R002) 29 565.37 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le **13 MARS 2023**
ID : 039-213904139-20230306-012_2023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 013/2023

		Séance du :	Lundi 06 mars 2023
		Date de convocation :	Mercredi 01 mars 2023
		Date d'affichage du tableau :	Lundi 13 mars 2023
Nombre de conseillers			
- en exercice	10		
- présents	9		
- votants	10		
- absents	0		
- exclus	0		

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT,
Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD (arrivée à
19h10), Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs : Anthony HAREL à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND

OBJET : BUDGET ANNEXE 966 – ASSAINISSEMENT
Tarifs des redevances assainissement 2023

Monsieur le Maire demande si les élus souhaitent augmenter le tarif de l'abonnement. Sur ce point, ceux-ci renouvellent leur position visant à encourager la diminution de la consommation d'eau en augmentant seulement la part variable.

Deux simulations de hausse sont présentées :

+ 5%, soit 1,54 € HT/m³ amènerait une recette supplémentaire de 900 € HT.

+ 7%, soit 1,58 € HT/m³ amènerait une recette supplémentaire de 1 200 € HT

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour et 1 abstention,

- **DÉCIDE** le maintien de l'abonnement (part fixe) à 93,60 € HT, soit 102,96 € TTC, payable d'avance en septembre 2023 ;
- **DÉCIDE** l'augmentation de 7% du prix du m³ d'eau usées (part variable), soit 1,58 € HT/m³, soit 1,74 € TTC applicable sur le relevé des compteurs SUEZ en septembre 2024,
- **PREND ACTE** du maintien du tarif de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte à 0,16 € HT/m³, soit 0,176 € TTC somme intégralement à l'Agence de l'Eau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 17/03/2023
Reçu en préfecture le 17/03/2023
Publié le 17 MARS 2023
ID : 039-213904139-20230306-013_2023_2-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 014/2023

	Séance du :	Lundi 06 mars 2023
	Date de convocation :	Mercredi 01 mars 2023
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Lundi 13 mars 2023
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix-neuf heures
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- votants	10	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- absents	0	
- exclus	0	

Étaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD (arrivé à 19h10), Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs : Anthony HAREL à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND

**OBJET : BUDGET ANNEXE 966 – ASSAINISSEMENT
Vote du budget primitif 2023**

Monsieur le Maire présente les propositions de crédits à inscrire en 2023. Les dépenses de fonctionnement intègrent une nouvelle obligation dite de rattachement concernant les intérêts courus non échus (ICNE) de l'emprunt calculée à 3 577.42 €. Cette provision ne sera pas liquidée et sera constatée par une recette en 2024, puis remplacée par le nouveau calcul d'après le montant des intérêts remboursés l'an prochain.

Par ailleurs, les propriétaires de la maison au 1 route de Chaudezembre avaient demandé une participation de la commune pour leurs travaux d'amélioration de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Or, ceux-ci n'apportent aucun changement sur le réseau public, seulement sur le raccordement de l'immeuble. La commune devant en outre financer la réfection de l'enrobé de la voie communale suite à ces travaux, le conseil refuse la demande de prise en charge partielle des coûts des travaux d'amélioration du raccordement.

En section d'investissement, il reste le solde de la subvention pour l'étude diagnostique (12 500 €) qui sera perçue dès paiement de la dernière facture. Une somme est ajoutée pour une subvention sur la base ambitieuse de 30% du coût des travaux à engager en 2023.

Le budget primitif se synthétise ainsi :

Section de Fonctionnement -			
Dépenses	Crédits	Recettes	Crédits
011 – Charges à caractère général	22 957 €	002 - Résultat reporté 2021	29 566 €
012 – Charges de personnel	3 794 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	12 461 €
022 – Dépenses imprévues	1 000 €	70 – Ventes produits, services	44 950 €
023 – Vir. à la section d'investissement	30 579 €		
042 – Opérations d'ordre entre sections	18 414 €		
65 – Autres charges de gestion	100 €		
66 – Charges financières	9 703 €		
67 – Charges exceptionnelles	300 €		
68 – Dotations amortiss et provisions	130 €		
Total	86 977 €	Total	86 977 €

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

17 MARS 2023

Bonjour
Levrault

ID : 039-213904139-20230306-014_2023-BF

Section d'Investissement			
Dépenses	Crédits	Recettes	Crédits
001 – Déficit antérieur reporté	6 990 €	021 – Vir. section de fonctionnement	30 579 €
020 – Dépenses imprévues	2 064 €	040 – Opérations d'ordre entre sections	18 414 €
042 – Opérations d'ordre entre sections	12 461 €	10 – Dotations fonds divers, réserves	6 990 €
16 – Remboursement d'emprunts	17 762 €	13 – Subventions d'équipements	17 279 €
20 – Immobilisations incorporelles	18 055 €		
21 – Immobilisations corporelles	15 930 €		
Total	73 262 €	Total	73 262 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **CONSTATE** que le budget annexe Assainissement est équilibré en dépenses et recettes dans les Sections de Fonctionnement et d'Investissement.
- **ADOpte** le budget primitif 2023 ainsi présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Claude MERCIER




Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le **17 MARS 2023**

ID : 039-213904139-20230306-014_2023-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 015/2023

Séance du :	Lundi 06 mars 2023
Date de convocation :	Mercredi 01 mars 2023
Date d'affichage du tableau :	Lundi 13 mars 2023
Nombre de conseillers	
- en exercice	10
- présents	9
- votants	8
- absents	0
- exclus	0
L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix-neuf heures	
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD (arrivée à 19h10), Grégoire JUBERT	
Absents :	
Pouvoirs : Anthony HAREL à Claude MERCIER	
Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND	
OBJET : Ecole primaire de La Pesse : Subvention communale pour l'organisation d'un voyage scolaire	

Les élèves de l'école de La Pesse partiront en voyage à Bully (Loire) fin avril 2023 où ils pratiqueront les arts du cirque. Le coût par élève est de 200 €. L'Association des Parents d'Elèves participera à hauteur de 70 € par enfant.

Il est proposé que la commune de La Pesse finance 60 € par enfant résidant sur la commune. Cette année, l'effectif est de 7 élèves de la Maternelle au CE1.

Claude MERCIER sort de la salle pour le vote.

Ainsi, le Conseil Municipal avec 8 voix Pour, **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 420 € à la Coopérative Scolaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Claude MERCIER

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le **20 MARS 2023**

ID : 039-213904139-20230306-015_2023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 016/2023

	Séance du :	Lundi 06 mars 2023
	Date de convocation :	Mercredi 01 mars 2023
	Date d'affichage du tableau :	Lundi 13 mars 2023
Nombre de conseillers		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix-neuf heures
- présents	9	
- votants	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	0	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD (arrivée à 19h10), Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs : Anthony HAREL à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND

OBJET : Désignation des délégués au SIVU des Couloirs

Vu les articles L.5211-7 à L.5211-8 du CGCT ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 1995 portant nouvelle organisation territoriale de La République (NOTRe) et plus spécialement les articles L5212-7 et L5711-1 ;

Vu l'article 31 de la loi n° 2019-1461 de 27 décembre 2019 et plus spécialement les articles L5711-1 et L5721-2 du CGCT ;

Vu la démission d'un délégué titulaire notifiée le 24 février 2023 ;

Vu les statuts du SIVU des Couloirs ;

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires et un délégué suppléant au SIVU des Couloirs ;

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour, **DESIGNE**, les délégués au SIVU des Couloirs :

Titulaires	Suppléant
Anthony HAREL Grégoire JUBERT Claude MERCIER	Caroline AUGÉ-CHEVASSUS

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le 13 MARS 2023
ID : 039-213904139-20230306-016_2023-DE







REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de LA PESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 017/2023

	Séance du :	Lundi 06 mars 2023
	Date de convocation :	Mercredi 01 mars 2023
	Date d'affichage du tableau :	Lundi 13 mars 2023
Nombre de conseillers		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix-neuf heures
- présents	9	
- votants	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	0	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD (arrivée à 19h10), Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs : Anthony HAREL à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND

OBJET : Désignation des délégués dans l'Association des Communes Forestières du Jura

Vu la démission d'un conseiller municipal notifiée le 24 février 2023 ;

Le conseil municipal doit désigner un nouveau délégué suppléant dans l'Association des Communes Forestières du Jura.

Grégoire JUBERT se propose.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour, **DÉSIGNE**, Grégoire JUBERT nouveau délégué suppléant à l'Association des Communes Forestières du Jura, dont la liste est modifiée ainsi :

Titulaire	Suppléant
Marie-Anne LE METAYER	Grégoire JUBERT

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 17/03/2023
Reçu en préfecture le 17/03/2023
Publié le **17 MARS 2023**
ID : 039-213904139-20230306-017_2023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 018/2023

	Séance du :	Lundi 06 mars 2023
	Date de convocation :	Mercredi 01 mars 2023
	Date d'affichage du tableau :	Lundi 13 mars 2023
Nombre de conseillers		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix-neuf heures
- présents	7	
- votants	7	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	3	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD (arrivée à 19h10), Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs : Anthony HAREL à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND

OBJET : Désignation des correspondants communaux

Vu la démission d'un conseiller municipal notifiée le 24 février 2023 ;

Il convient de désigner de nouveaux correspondants communaux.

Julien CARNOT se propose pour la Copropriété « Centre Commercial ».

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour, **DÉSIGNE**, Julien CARNOT nouveau correspondant communal de la Copropriété « Centre Commercial ».

Marie-Anne LE METAYER se propose pour l'Ambroisie.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour, **DÉSIGNE**, Marie-Anne LE METAYER nouvelle correspondante communale Ambroisie.

Ainsi, le tableau des correspondants communaux est modifié comme suit :

Ambroisie	Marie-Anne LE METAYER Jean-Marie DROMARD, agent communal
Alvéoles	Audrey GRANDCLEMENT
Copropriété « Centre Commercial »	Julien CARNOT
AABLCC	Sandrine GIROD, titulaire Claude MERCIER, suppléant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le 17 MARS 2023

ID : 039-213904139-20230306-018_2023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de LA PESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 019/2023

	Séance du :	Lundi 06 mars 2023
	Date de convocation :	Mercredi 01 mars 2023
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Lundi 13 mars 2023
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix-neuf heures
- présents	9	
- votants	10	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	0	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus		
Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD (arrivée à 19h10), Grégoire JUBERT		
Absents :		
Pouvoirs : Anthony HAREL à Claude MERCIER		
Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND		
OBJET : SIDEC Eclairage public RVS – Elum 3^{ème} tranche		

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant : **RVS - signataire Elum : 3EME TRANCHE**

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du SIDEC n°2097 du 28 novembre 2020 et n°2223 du 26 novembre 2022 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'Eclairage Public,

Le Conseil Municipal,

Article 1 : Approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 175.10 € TTC

Article 2 : Sollicite l'obtention d'une participation au SIDEC de 50.00 % du montant aidé de l'opération (€), soit 87.55 €

Article 3 : Prend acte que la part de la collectivité, estimée à 87.55 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC :

- à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
- le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération.

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 20 MARS 2023

ID : 039-213904139-20230306-019_2023-DE



Article 4 : Autorise le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord,

Article 5 : s'engage en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux, et à solliciter les subventions au titre de tous les programmes susceptibles de concerner l'opération et à ce titre autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à cet effet,

Article 7 : Dit que les dépenses liées à la présente décision seront :
Payées sur le budget principal 413
N° SIRET du budget 21390413900010
Seront imputées au chapitre 23, puis intégrées au chapitre 41 de ce budget de la collectivité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



**Le Maire,
Claude MERCIER**



Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le **20 MARS 2023**



ID : 039-213904139-20230306-019_2023-DE